



ÉLECTION DE VOTRE COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE UES-SCET

du 17 au 23 janvier 2019

Pourquoi voter pour les membres de votre Comité Social et Economique (CSE) ?

Le CSE est la nouvelle instance représentative du personnel dans l'entreprise, né du regroupement du comité d'entreprise (CE), du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des délégués du personnel (DP).

Il s'agit donc d'une instance unique pour représenter l'ensemble des salariés et défendre leurs intérêts collectifs et individuels.

Le CSE est consulté et remet un avis auprès de la Direction concernant :

- ♦ Les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- ♦ La situation économique et financière de l'entreprise ;
- ♦ La politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.

L'instance veille à ce que les choix de l'entreprise et leur déclinaison opérationnelle soient en conformité avec le cadre légal et convergent avec les intérêts des salariés.

Par ailleurs, le CSE est doté de ressources financières afin d'assurer son fonctionnement et de subventionner des Activités Sociales et Culturelles (ASC).

! *Vous êtes invités à élire, pour une durée de 4 ans vos représentants au CSE. Le vote s'effectuera sous une forme informatisée. 11 sièges titulaires (et autant de suppléants) sont à pourvoir.*

Un CSE pour accompagner les changements en cours et à venir

Au cours de la dernière mandature 2014/2018, la SCET s'est transformée en raison notamment d'une évolution de son environnement économique et social :

- ♦ Refonte et développement de nouveaux outils : Réseau Social Inter-Entreprises (RSIE) ;
- ♦ Réorganisation des services : licenciements au Service des Expertises Immobilières et Foncières (EIF) et Rupture Conventionnelle Collective (Activité Management de Sociétés) ;
- ♦ Création de l'archipel SCET par l'intégration de nouvelles sociétés (CEI, Citadia, Aatiko Conseils, Spallian) ;
- ♦ Création de la Banque des Territoires dont la SCET est partie prenante ;
- ♦ Développement de nouvelles compétences au sein de la SCET afin d'adapter les ressources aux besoins et faire évoluer la culture d'entreprise.

Pour les prochaines années, d'autres évolutions sont à venir :

- ♦ Transformation du modèle économique de la SCET vers une logique de société de conseils ;
- ♦ Evolution de l'organisation du travail (développement du télétravail, maillage des agences, réorganisation des espaces de travail...);
- ♦ Poursuite de l'évolution des outils à disposition des salariés ;
- ♦ Développement d'une politique Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Constitution d'une liste de collaborateurs rassemblant l'ensemble des sensibilités de la SCET

Dans la continuité du travail réalisé par l'équipe du mandat 2014/2018, nous présentons une liste qui se veut représentative de l'ensemble des salariés de tout âge et de tout statut, qu'ils soient employés, agents de maîtrise, cadres ou PMAD.

Au cours du mandat précédent, les Organisations Syndicales CFE-CGC/CGT/UNSA, à nouveau présentes pour ce nouveau mandat, ont effectué leur mission de défense des salariés. Ensemble, elles ont notamment négocié pour vous :

- ♦ Des mesures salariales malgré les résultats négatifs de la société dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ;
- ♦ Des mesures d'accompagnement pour les 9 salariés du service des Expertises Immobilières et Foncières (EIF) concernés par le licenciement économique ;
- ♦ Un accord GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) ;
- ♦ Des conditions de départ d'accompagnement favorables pour les salariés de l'activité Management de Sociétés concernés par la Rupture Conventionnelle Collective.

Par ailleurs, le Comité d'Entreprise UES-SCET a mené les actions suivantes :

- ♦ Analyse de l'évolution des effectifs et des résultats économiques de l'entreprise ;
- ♦ Etude des comptes et résultats de l'entreprise, des bilans sociaux, des plans de formation, et du respect de la parité hommes/femmes, par le biais de commissions ;
- ♦ Refonte complète de la gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC), notamment :
 - Création du site internet qui permet entre autres de retrouver toutes les informations relatives au CE (ordre du jour, flash, procès-verbaux CE et commissions ainsi que les notes d'information relatives aux prestations proposées par le CE) et de bénéficier en complément des avantages de la boutique Meyclub ;
 - Mise en place de partenariats avec Prof Express, MSC Croisières, Costa Croisières, Via presse ;
 - Propositions de sites interchangeables pour les linéaires Hiver et Été ;
 - Attribution des prestations aux salariés en CDD et aux stagiaires ayant une présence d'au moins 3 mois ;
 - Distribution de chèques-vacances à tous les salariés ;
 - Augmentation de la subvention Sports Loisirs Culture et du montant des chèques Noël adultes ;
 - Possibilité de bénéficier de l'aide à la scolarité dès la maternelle.

Quelle sera la mission de votre CSE pour le mandat 2019 / 2023 ?

Nous projetons de :

- ♦ Poursuivre l'accompagnement des salariés dans leurs démarches collectives et individuelles ;
- ♦ Continuer la mise en œuvre des prestations Activités Sociales et Culturelles (ASC) existantes avec la possibilité de rechercher de nouveaux partenaires ;
- ♦ Veiller et formuler des propositions sur l'évolution des conditions de travail liées à la démarche de conduite du changement ;
- ♦ Participer à la structuration d'une démarche d'informations ascendantes/descendantes entre les salariés, les services et les agences : accueil, écoute, concertation et information ;
- ♦ Valoriser les initiatives solidaires, culturelles et sportives portées par les collaborateurs SCET au service de l'esprit d'entreprise ;
- ♦ Réfléchir autour d'actions s'inscrivant dans une démarche de Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE) de l'entreprise.

VOTEZ POUR VOS CANDIDATS,

Nzuzi **BATIRI-BOLETUMB** (CPP Paris) - Romain **BAYONA-RUIZ** (ADE Paris) - Glawdys **BEAUJOLAIS** (DIR Paris) - Ghislaine **COLIN** (DIR Brest) - Lila **DEFFAYET** (ADE Paris) - Simon **DELUMEAU** (SIF Paris) - Ghislaine **DUTHIL** (Rouen) - Michaël **FOSSÉ** (SG Paris) - Wendy **GRIFFIT** (ODE-SIF Lyon) - Daniel **LADAURADE** (DIR Paris) - Denis **LEBOURG** (DIR Paris) - Julie **LOCHET** (SUT Paris) - Léa **POISVERT** (SUT Paris) - Corinne **PROBERT** (DARC Paris) - Josselin **MARC** (ADE Paris) - Pierre **SARRADE-LOUCHEUR** (SIF Paris) - Sophie **TROADEC** (ADE Paris) - Nathalie **VANDER-ECKEN** (ADE Lille).

DÈS LE PREMIER TOUR DU 17 AU 23 JANVIER 2019.
